2689 - Adhésion verbalement conditionnée

question

Peut-on dire: Je suis croyant s'il plaît à Allah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Formuler son adhésion à la foi de cette manière fait partie des questions qui ont été l'objet d'une discussion exhaustive au sein des ulémas. L'attitude correcte à ce propos consiste à demander une explication détaillée du terme croyant . Car si l'on en entend le moindre degré d'adhésion qu'on exprime par embrasser l'Islam et sans lequel on serait encore mécréant, il n'est pas exact d'utiliser une formulation conditionnelle, celle-ci impliquant un doute touchant le fondement de la religion, ce qui est prohibé. Le musulman doit plutôt exprimer sa foi de façon décisive et dire : Je suis croyant sans ajouter une condition. Si l'on entend l'atteinte de la foi parfaite, le haut degré situé au-dessus de celui que confère la première conversion à l'Islam, il convient alors d'utiliser l'expression conditionnelle et dire S'il plaît à Allah . Car ne pas le faire revient à attribuer du mérite à soi-même, ce qui est interdit par la charia conformément à la parole du Très Haut : Ne vantez pas vous-mêmes votre pureté ; c'est Lui qui connaît mieux ceux qui (Le) craignent. (Coran,53,32).

S'il s'agit de chercher des termes clairs pour exprimer sa foi , il suffit de dire : Je suis musulman . Il n'est point nécessaire d'ajouter une condition. Allah sait mieux.